

PAR COURRIEL

Québec, le 21 février 2024

Objet : Demande d'accès n° 2025-02-030 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 février dernier, concernant la liste de tous les organismes ou associations à but non lucratif auxquelles le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs, a accordé un ou plusieurs subventions, ainsi que le nom de chacun de ces associations ou organismes associés à chacune des subventions.

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles aux adresses suivantes :

www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/accesprotect/engag-financier/index.htm

www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-electrification-changements-climatiques/index.htm

www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/l-etude-des-credits-budgetaires-des-ministeres-et-organismes-quebecois/509-developpement-durable-environnement-faune-et-parcs-ministeres#fragment30197 (Volume 1 : Question générale 75 et question générale 76)

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Eli-Eli Comlan N'Soukpoé, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel comlaneli-eli.nsoukpoe@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

Martin Dorion

p. j. 2